

Alain Bensoussan Avocats : Propriété intellectuelle

VENDREDI 16 JANVIER 2015 18:07 LE MONDE DU DROIT



J'aime Partager 0

Tweeter 0

Le cabinet Alain Bensoussan Avocats est intervenu en matière de propriété intellectuelle.



1- Le cabinet a été chargé de la gestion juridique et stratégique d'un projet de plateforme d'intermédiation destiné aux opérateurs de mobilité pour le développement du véhicule électrique en France. Il s'agit de sécuriser du point de vue juridique le développement et l'exploitation de la plateforme et d'organiser les relations entre les différents acteurs du domaine (fournisseurs d'électricité, exploitants de bornes électriques, constructeurs automobiles, collectivités territoriales, etc.).

2- Le cabinet a été sollicité par une start up qui a mis au point un procédé de fabrication de tissus humains par impression 3D pour la stratégie de protection des droits de propriété intellectuelle.

3- Le cabinet a accompagné avec succès l'un de ses clients dans le cadre de la négociation de la régularisation de licences de progiciel en faisant valoir la neutralité technologique de l'opération de virtualisation, ainsi qu'un manquement de l'éditeur à son devoir de conseil. Aux termes d'un audit de conformité des systèmes d'information du client, l'éditeur considérait que, par l'utilisation de ses progiciels sur des serveurs virtualisés, le client dépassait le périmètre d'utilisation contractuel et l'avait mis en demeure de payer une somme importante à titre de régularisation.

[< Précédent](#)

[Suivant >](#)

